

Les salaires sont plus élevés au sein des pôles des aires les plus peuplées

Insee Première • n° 1995 • Mai 2024



En France, en 2021, un salarié du secteur privé gagne en moyenne 2 524 euros nets par mois en équivalent temps plein. Les salariés exerçant dans les aires d'attraction des villes les plus peuplées perçoivent les plus hautes rémunérations, a fortiori lorsqu'ils travaillent dans le pôle plutôt que dans la couronne périurbaine. Hors attraction des villes, le salaire moyen est de 2 044 euros nets.

Les disparités territoriales de salaires reflètent en partie le profil des salariés qui y travaillent et des entreprises qui les emploient. Mais, même à caractéristiques identiques, des différences subsistent. Par exemple, comparativement à leurs homologues des aires de 700 000 habitants ou plus, les cadres et chefs d'entreprise salariés du pôle de Paris perçoivent un salaire environ 35 % plus élevé.

Entre 2000 et 2021, les emplois, y compris les mieux rémunérés, se concentrent de plus en plus dans les aires de 700 000 habitants ou plus (hors Paris). Le pôle de l'aire de Paris, dont le poids dans l'emploi total en France métropolitaine recule (-1 point), concentre à la fois plus de très hauts salaires (deux tiers des 1 % des salaires les plus élevés en 2021) et plus de bas salaires.

En France, en 2021, un salarié du **secteur privé** gagne en moyenne 2 524 euros nets par mois en **équivalent temps plein (EQTP)**. Cette moyenne masque des disparités selon les territoires. Globalement, les salariés travaillant au sein des **aires d'attraction** les plus peuplées perçoivent des rémunérations plus élevées. Ainsi, dans

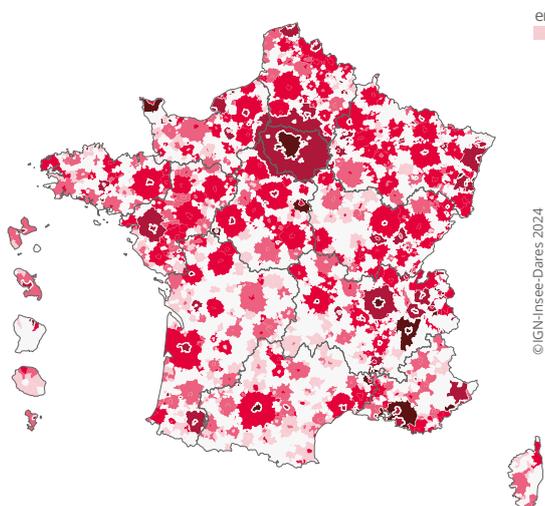
l'aire de Paris, le salaire mensuel moyen atteint 3 222 euros, contre 2 282 euros sur le reste du territoire.

Dans les aires de 700 000 habitants ou plus, dont Grenoble, Lyon et Toulouse, le salaire mensuel s'élève en moyenne à 2 490 euros nets. Il est inférieur

d'environ 400 euros dans les aires de 50 000 habitants ou moins (2 114 euros). Ces dernières se caractérisent par des situations contrastées. Si, à titre d'exemple, les rémunérations moyennes n'excèdent pas 1 800 euros dans les aires de Basse-Pointe en Martinique ou de Bagnères-de-Luchon dans les Pyrénées,

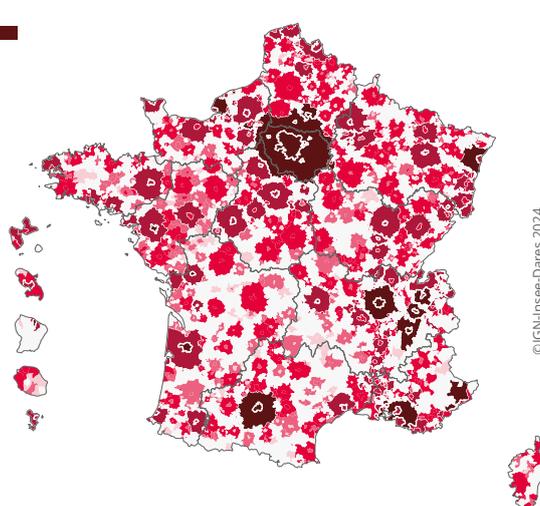
► 1. Salaires mensuels nets moyens en équivalent temps plein selon les aires d'attraction des villes en 2021

a. Au lieu de travail



en euros
2 000 2 100 2 300 2 524

b. Au lieu de résidence



Lecture : En 2021, les salariés du privé qui travaillent dans la couronne de l'aire de Paris gagnent en moyenne 2 449 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP), contre 2 763 euros pour ceux qui y résident.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé en équivalent temps plein, hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2021.

la situation est toute autre dans certains territoires industriels. Avec respectivement 3 750 et 3 300 euros en moyenne, les salaires moyens perçus dans les aires de Flamanville et du Bar-sur-Loup, spécialisées respectivement dans les industries nucléaire et chimique, comptent parmi les plus élevés de France.

Des salaires plus élevés dans les pôles des aires d'attraction des villes que dans leurs couronnes

Les rémunérations perçues par les salariés exerçant au sein des **pôles** sont en moyenne plus élevées que celles versées au sein des **couronnes** des mêmes aires ► **figure 1**. Ainsi, dans l'aire de Paris, les salariés des établissements implantés dans le pôle bénéficient en moyenne de salaires 36 % plus élevés que ceux exerçant dans la couronne périurbaine (soit 875 euros de plus). C'est aussi le cas plus généralement dans la quasi-totalité des grandes aires d'attraction des villes. Par exemple, dans le territoire toulousain où les cadres des **fonctions métropolitaines** sont davantage représentés, l'écart de salaire entre pôle et couronne atteint en moyenne 540 euros par mois.

Toutefois, parmi les 60 aires de 200 000 habitants ou plus, le salaire est parfois plus élevé dans la couronne que dans le pôle : il s'agit de certaines aires du sud-est de la France (Marseille, Nice, Cannes), de l'est (Chambéry, Annecy, Mulhouse) et du nord (Valenciennes, Dunkerque et Lens). L'écart est très faible dans l'aire de Nice (30 euros), mais atteint jusqu'à 670 euros en faveur des salariés de la couronne cannoise.

En dehors des agglomérations les plus peuplées, les salaires moyens ne sont pas toujours plus élevés dans les pôles des aires. Dans 38 % des aires de moins de 200 000 habitants, dont Colmar, Montélimar ou Beaune, les salaires versés aux actifs exerçant au sein de la couronne sont en

moyenne plus élevés que ceux versés aux salariés qui travaillent dans le pôle.

En raison des déplacements quotidiens des salariés, les écarts territoriaux de rémunérations sont différents lorsqu'ils sont étudiés au lieu de résidence plutôt qu'au lieu de travail. À l'échelle des aires d'attraction des villes, les écarts sont moins élevés entre les salariés résidant dans les territoires qu'entre les salariés y travaillant.

Cela vaut non seulement au sein des aires d'attraction des villes, mais également entre ces dernières. En particulier, pour les aires de Compiègne, Chartres et, dans une moindre mesure, Évreux, l'écart de salaires avec l'aire de Paris est moins élevé au lieu de résidence qu'il ne l'est au lieu de travail. Cela tient en partie à la proximité de Paris ; les salariés qui travaillent dans l'aire parisienne perçoivent des rémunérations plutôt élevées sans y résider pour autant. Des mécanismes similaires sont à l'œuvre dans certaines zones frontalières, comme le Genevois français où la proximité de la métropole de Genève tend à tirer les salaires moyens des résidents français vers le haut ► **encadré**.

Les écarts de rémunérations entre territoires reflètent en partie la structure des emplois

Une partie des disparités territoriales des salaires tient à la spécificité des emplois selon les territoires. Quelle que soit la taille de l'aire considérée, les salariés occupant un emploi de cadre perçoivent en moyenne un salaire plus de deux fois supérieur à celui des ouvriers. Or, les emplois de cadres sont surreprésentés dans les aires d'attraction les plus peuplées. Dans l'aire d'attraction de Paris, 38 % des salariés occupent un emploi de cadre. Cette proportion atteint 25 % dans les autres aires de 700 000 habitants ou plus. A contrario, dans les aires de moins de 50 000 habitants ainsi que dans

► Encadré - Les salaires dans les territoires frontaliers

Certains territoires frontaliers se situent à proximité d'une métropole étrangère qui attire de nombreux travailleurs résidant en France. Ces derniers perçoivent en moyenne des revenus d'activité nettement plus élevés que ceux exerçant en France. Les salariés frontaliers proches du Luxembourg gagnent en moyenne deux fois plus que ceux qui travaillent en Lorraine [Vigilino, 2022]. Le ratio rapportant les revenus moyens d'activité des travailleurs frontaliers à ceux des non-frontaliers atteint 1,65 pour l'ensemble des départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle. Seule une faible part de l'écart s'explique par des différences de caractéristiques des emplois.

Les écarts de revenus d'activité sont particulièrement élevés à proximité de la Suisse. Dans les départements les plus proches des métropoles de Bâle et de Genève, le ratio entre salariés frontaliers et non frontaliers s'élève respectivement à 2,58 et 2,72. Il est de 1,51 et de 1,47 aux frontières monégasque et allemande ; il est moins élevé pour les départements situés à la frontière belge (1,26).

les **communes hors attraction des villes**, seul un actif salarié sur dix occupe un tel emploi. Par ailleurs, les cadres sont aussi davantage représentés au sein du pôle que dans la couronne d'une aire : +22 points d'écart dans l'aire de Paris et +12 points dans les aires de 700 000 habitants ou plus ; les disparités de salaires entre les pôles et les couronnes reflètent aussi ces différences de composition.

Les écarts de salaires selon les territoires et leur densité vont aussi de pair avec la répartition des emplois par secteur d'activité. La part des emplois du secteur de l'information-communication et des activités financières et immobilières, pour lequel les rémunérations sont en moyenne parmi les plus élevées, varie de près de 19 % dans l'aire de Paris à moins de 4 % dans les aires de 50 000 habitants

► 2. Salaires mensuels nets moyens en équivalent temps plein selon les aires d'attraction des villes en 2021

en euros

Caractéristiques	France	Aire de Paris	700 000 habitants ou plus (hors Paris)	200 000 à 700 000 habitants	50 000 à 200 000 habitants	Moins de 50 000 habitants	Communes hors d'attraction des villes
Cadres et chefs d'entreprise	4 331	4 970	3 901	3 829	3 729	3 736	3 492
Professions intermédiaires	2 468	2 689	2 434	2 414	2 369	2 378	2 324
Employés	1 801	1 930	1 802	1 772	1 741	1 714	1 702
Ouvriers	1 863	1 887	1 867	1 862	1 851	1 853	1 843
Femmes	2 291	2 940	2 240	2 068	1 975	1 912	1 866
Hommes	2 689	3 418	2 664	2 414	2 303	2 257	2 166
Industrie	2 778	3 628	2 985	2 661	2 527	2 424	2 296
Construction	2 269	2 521	2 348	2 201	2 121	2 098	1 984
Tertiaire	2 496	3 238	2 409	2 185	2 057	1 980	1 929
Commerce, transports, hébergement et restauration	2 257	2 727	2 265	2 103	2 014	1 968	1 935
Information et communication, activités financières et activités immobilières	3 569	4 397	3 073	2 882	2 730	2 621	2 571
Activités de service, enseignement, santé	2 353	3 032	2 293	2 087	1 965	1 910	1 859
Ensemble	2 524	3 222	2 490	2 268	2 165	2 114	2 044

Lecture : En 2021, dans l'aire de Paris, un cadre gagne en moyenne 4 970 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP), contre 4 331 euros en moyenne en France.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé en équivalent temps plein, hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2021.

ou moins et dans les communes hors attraction des villes ► **figure 2**. Dans une moindre mesure, les emplois du secteur de la construction, plutôt moins bien rémunérés, sont légèrement moins représentés au sein des aires de 700 000 habitants ou plus (dont Paris).

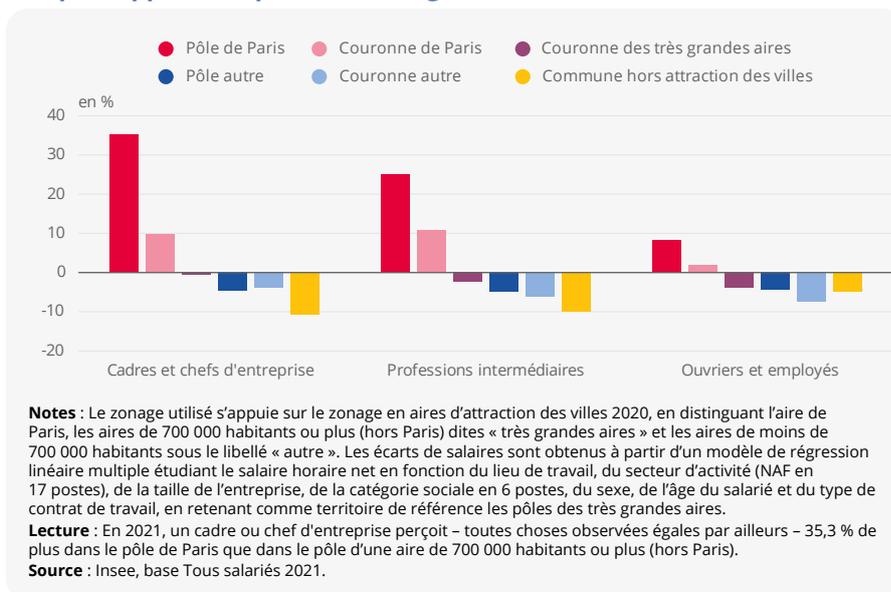
Dans l'industrie, les salaires perçus sont relativement élevés (2 780 euros par mois en moyenne). Pour autant, les écarts entre les aires plus peuplées et moins industrielles d'une part, et les aires moins peuplées et plus industrielles d'autre part, ne se compensent que partiellement. En effet, les salariés des premières occupent plus souvent des emplois de cadres tandis que ceux des secondes occupent davantage des emplois d'ouvriers. Par ailleurs, en dehors de quelques territoires très spécialisés, dans les activités nucléaires ou pétrolières notamment, l'emploi industriel reste minoritaire comparativement à l'emploi tertiaire, y compris dans les aires de 50 000 habitants ou moins et dans les communes hors attraction des villes.

Les salaires diffèrent aussi sensiblement en fonction d'autres caractéristiques des actifs comme l'âge ou le sexe. En effet, les femmes perçoivent en moyenne un salaire 14,8 % inférieur à celui des hommes, et les actifs de moins de 35 ans un salaire inférieur de 30,2 % à celui de leurs homologues âgés de 50 ans ou plus. Toutefois, la proportion de femmes et la répartition des actifs selon l'âge sont à peu près les mêmes au sein de chacune des catégories d'aires. Aussi, les écarts de salaires entre femmes et hommes ou entre actifs jeunes et moins jeunes ne contribuent pas de manière significative aux écarts de salaires entre territoires.

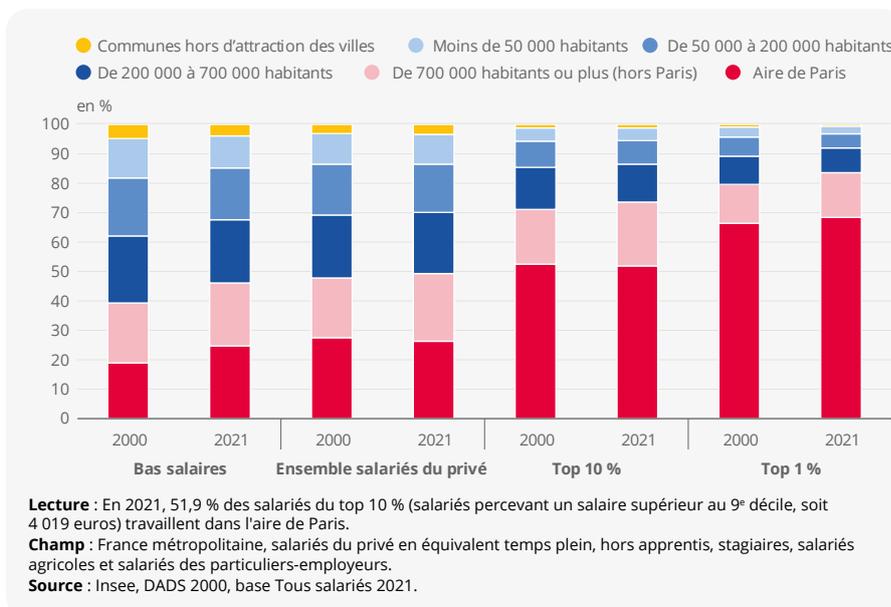
À type d'emplois comparables, des écarts de salaires subsistent entre les territoires

À catégorie socioprofessionnelle, sexe, âge, secteur d'activité et taille d'entreprise similaires, des disparités de salaires entre territoires subsistent. Ainsi, à ces caractéristiques comparables, les salaires versés par les établissements employeurs sont en moyenne d'autant plus élevés que les aires d'attraction des villes sont peuplées. De même, les salaires des actifs exerçant au sein des pôles, toutes choses observées égales par ailleurs, sont supérieurs à ceux des couronnes périurbaines correspondantes. Dans ces conditions, l'aire de Paris en général, et son pôle en particulier, sont les territoires où le montant des salaires est le plus élevé, y compris à autres caractéristiques identiques. Ce constat se vérifie en premier lieu pour les actifs occupant un poste de cadre : comparativement à leurs homologues des aires de 700 000 habitants

► 3. Écart de salaire horaire net selon la catégorie socioprofessionnelle par rapport aux pôles des très grandes aires



► 4. Répartition des effectifs au lieu de travail en équivalent temps plein selon les aires d'attraction des villes en 2000 et 2021



ou plus, les cadres et chefs d'entreprise salariés du pôle de Paris perçoivent un salaire environ 35 % plus élevé (10 % pour ceux travaillant au sein de la couronne parisienne) ► **figure 3**.

Les écarts de même nature sont un peu moins élevés pour les salariés exerçant une profession intermédiaire ou un métier d'ouvrier ou d'employé. À caractéristiques observées identiques, un ouvrier ou employé exerçant au sein de l'aire de Paris perçoit une rémunération 13 % plus élevée que celle de son homologue exerçant dans une commune hors attraction des villes.

Ces résultats peuvent être mis en regard avec les comparaisons spatiales de prix à la consommation sur le territoire français.

Si les salaires sont globalement plus élevés dans le territoire parisien, le coût de la vie l'est également. D'après la dernière enquête de 2022, les prix à la consommation au sein de la région parisienne sont en effet supérieures de 7 % à ceux de la province. À cela s'ajoutent les différences relatives aux prix d'acquisition des logements, particulièrement élevés en Île-de-France.

Concentration des hauts salaires dans les aires les plus peuplées

Les disparités territoriales de salaires, plus fortes pour les emplois de cadres que pour les autres catégories socioprofessionnelles, se reflètent dans la répartition encore plus différenciée des **hauts salaires** sur le

territoire. En particulier, 52 % des salariés percevant un salaire parmi les 10 % les plus élevés de France métropolitaine (4 019 euros par mois) travaillent dans l'aire de Paris, soit deux fois plus que la part de l'emploi salarié total (26 %) ► **figure 4**. La concentration est encore plus forte pour les 1 % des salaires les plus élevés (9 645 euros) : 68 % de ces **très hauts salaires** sont versés par des établissements implantés au sein de l'aire parisienne. A contrario, seulement 8 % des très hauts salaires de France métropolitaine sont concentrés dans les aires de moins de 200 000 habitants et dans les communes hors attraction des villes, qui représentent pourtant 30 % de l'emploi salarié total. Cette sous-représentation s'accroît : en 2000, 11 % des très hauts salaires provenaient d'une aire de 200 000 habitants ou moins ou d'une commune hors attraction des villes.

Au cours des vingt dernières années, la répartition des plus hautes rémunérations se concentre de plus en plus dans les aires de 700 000 habitants ou plus. Ces dernières, hors Paris, regroupaient 19 % des hauts salaires (les 10 % les plus élevés) en 2000, elles en concentrent 22 % en 2021. Il en est de même pour les très hauts salaires (les 1 % les plus élevés) : 13 % en 2000 et 15 % en 2021. Ce sont surtout

les pôles urbains qui agrègent une part toujours plus élevée de salariés aux très hautes rémunérations. En 2021, 66 % des très hauts salaires travaillent dans le pôle de Paris, soit 5 points de plus qu'en 2000 alors que le poids du pôle de Paris recule légèrement (-1 point) dans l'ensemble de l'emploi salarié total. La tendance est inverse au sein de la couronne de Paris où sont localisés seulement 2 % des très hauts salaires en 2021 (-3 points depuis 2000).

La répartition territoriale des personnes en emploi à **bas salaires** est beaucoup moins différenciée que celle des hauts salaires. Les bas salaires sont très légèrement surreprésentés dans les aires comptant moins de 700 000 habitants. 25 % travaillent dans l'aire de Paris mais cette part a nettement augmenté depuis 2000 (+6 points, contre -1 point pour le poids de l'aire parisienne dans l'emploi total). Les écarts de rémunérations entre salariés se sont donc accrus au sein de l'aire de Paris. Dans les aires de moins de 200 000 habitants et dans les communes hors attraction des villes, les écarts ont en revanche tendance à se réduire sous l'effet couplé d'un recul de la part des bas salaires et des hauts salaires. ●

Cécile Le Fillâtre, Lynda Pichard, Mustapha Touahir, Lionel Viglino (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources et méthodes

La **base Tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir des déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite. Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers employeurs, ainsi que les apprentis et les stagiaires sont exclus de cette étude. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus. Une observation de salaire correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (un individu présent dans deux établissements est donc comptabilisé dans deux postes distincts).

Les écarts de salaires entre territoires ont été modélisés à l'aide d'une régression linéaire multiple étudiant le salaire horaire net en fonction du lieu de travail, du secteur d'activité (NAF en 17 postes), de la taille de l'entreprise, de la catégorie sociale en 6 postes, du sexe, de l'âge du salarié et du type de contrat de travail, en retenant comme territoire de référence les pôles des très grandes aires.

► Définitions

Le **secteur privé** inclut ici les entreprises publiques. Une entreprise publique est une entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 * 0,8) = 25\,000$ euros par an.

Une **aire d'attraction d'une ville** définit l'étendue de l'influence d'une ville sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Les **pôles** sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la **couronne** de l'aire d'attraction du pôle.

Une **commune hors attraction des villes** est une commune située hors des pôles et hors des couronnes des aires d'attraction des villes.

Les cadres des **fonctions métropolitaines** sont définis comme des emplois de cadres ou de chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus présents dans les cinq fonctions métropolitaines suivantes : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Dans cette étude, les **hauts salaires** correspondent aux 10 % des salaires les plus élevés (dernier décile) et les **très hauts salaires** correspondent aux 1 % de salaires les plus élevés (dernier centile).

Par convention, les **bas salaires** sont les salaires inférieurs aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble de la population.

► Pour en savoir plus

- **Sanchez Gonzalez J., Sokhna N.-P.**, « [Les salaires dans le secteur privé en 2021 - Des évolutions encore affectées par la crise sanitaire](#) » Insee Première n° 1938, février 2023.
- **Viglino L.**, « [Chaque année, un frontalier sur cinq vers le Luxembourg est un nouveau frontalier, l'intérêt salarial est très net](#) », Insee Flash Grand Est n° 61, septembre 2022.
- **Abboudi M.-C., Khelladi I., Omont L.**, « [L'Île-de-France concentre la moitié des salariés du secteur privé les mieux rémunérés de France](#) », Insee Analyses Île-de-France n° 141, octobre 2021.
- **De Bellefon M.-P., Morin T.**, « [Les cadres sont plus présents dans les grandes aires d'attraction des villes et leurs salaires y sont plus élevés](#) », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Berger E., Bonnet O.**, « [Les hauts salaires dans le secteur privé](#) », Insee Première n° 1800, mai 2020.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Rédaction :
A. Dugué,
A. Évrard

Maquette :
L. Pivon,
B. Rols

@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP241995
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2024
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

